

AFFAIRE N° 16. - Passation d'un avenant avec la S. T. U. D pour la campagne 1973/1974.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport,

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un avenant avec la SOCIETE de TRANSPORTS URBAINS (S. T. U. D.) pour le transport de 80 élèves.

La dépense correspondante prise en charge par la Commune sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944, articles 826 et 6 455 du budget 1974.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

§